



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE CONSTRUCTION

Numéro : DP 062498 26 00051 U6201

Adresse du projet : 20 Rue Marcellin Berthelot 62300 Lens

Déposé en mairie le : 12/03/2026

Reçu au service le : 16/03/2026

Nature des travaux: 20219 Réfection couverture

Demandeur :

SELARL BUE BORTOLOTTI CRETON
GRIFFON MARLIERE KING SELARL BUE
BORTOLOTTI CRETON GRIFFON
MARLIERE KING représenté(e) par
Monsieur MARLIERE Julien
20 Rue Marcellin Berthelot
62300 Lens

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Considérant que ce projet est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord - Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

L'architecte des Bâtiments de France donne un avis favorable sous réserve du respect des prescriptions suivantes :

- La couverture en tuile doit être de teinte rouge ou rouge-brun, non nuancé non flammé non verni.
- Les tuiles en terre cuite doivent être - soit plates comme à l'existant, - soit à emboîtement de type petit moule (20U/m² environ) à cornet latéral de type Monopole n1 ou Tempête 44.
- Les couvertines du bandeau haut, les accessoires de couverture et descentes d'eaux pluviales doivent être en zinc naturel.

Fait à Arras



Sign  electroniquement par
Andr a TUDOR-HENON
Le 15/04/2026   23:35

Architecte des B timents de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une d cision d finitive sur le dossier. Cette d cision sera prise par l'autorit  comp tente charg e de d livrer les autorisations de travaux. Par cons quent, le demandeur ne peut pas d buter les travaux   la r ception de cet avis.

ANNEXE :

Gare situé à 62498|Lens.

Monument aux morts du rond-point Van Pelt situé à 62498|Lens.